

COMMUNE
de
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50

📧 montricher.bochet@wanadoo.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 mars 2024 à 20h30

Date d'affichage : 15 mars 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE ET HUIT MARS, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : 6

Mme Sophie VERNEY, Maire, Mme Marielle EDMOND, Mme Claude CARRAZ, M. Michel TETAZ, M. Didier BUTTARD et M. Michel LEFEVER

Absents : 2

*Mme Alicia COUSYN qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY
M. Samuel CHAMBEROD*

Secrétaire de séance :

Mme Claude CARRAZ est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le procès-verbal de la précédente réunion.

Ordre du jour :

- *Comptes de gestion de l'exercice 2023 dressés par Madame le Receveur Municipal*
- *Approbation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats :*
 - ⇒ *Commune*
 - ⇒ *Service public d'assainissement et de distribution d'eau potable*
- *Subventions communales 2024*
- *Dénominations des voies publiques à Albannette et à la station Les Karellis*
- *Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité*
- *Bois de chauffage*
- *Demande de subvention auprès du Département pour la restauration du tableau de la station n°1 du Chemin de croix de l'église Sainte-Madeleine à l'église de Montricher*
- *Demande de subvention auprès du Département pour la restauration du tableau Saint-Eldra à la chapelle Saint-Jacques à Albannette*
- *Demande de subvention auprès du Département pour la mise en place de glissières de sécurité pour la route de la Drouze*
- *Course cycliste « Tour de l'avenir » :*
 - ⇒ *Convention avec Alp Vélo*
 - ⇒ *Demande de subventions auprès du Département et de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan*
- *Affaires diverses*

Comptes de gestion de l'exercice 2023 dressés par Madame le Receveur Municipal
Délibération n° 08-03-2024/1

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, **n'appellent ni observation, ni réserve de leur part.**

Madame le Maire quitte la séance.

Approbation des comptes administratifs 2023 : Commune
Délibération n° 08-03-2024/2

Le Conseil Municipal,

Après que Madame le Maire se soit retirée,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Sophie VERNEY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent :2022	Part affectée à l'investissement ; EXERCICE 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de Clôture de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT	1 594 453,85		- 259 245,82		1 335 208,03
FONCTIONNEMENT	937 385,52	- 7 385,52	166 125,49		1 096 125,49
TOTAL	2 531 839,37	- 7 385,52	- 93 120,33		2 431 333,52

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation des comptes administratifs 2023 : Service public d'assainissement et de distribution d'eau potable

Délibération n° 08-03-2024/3

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après que Madame le Maire se soit retirée,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable dressé par Madame Sophie VERNEY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
INVESTISSEMENT	214 519,57	0,00	1 653,19	216 172,76
FONCTIONNEMENT	151 803,20	0,00	- 14 830,06	136 973,14
TOTAL	366 322,77	0,00	- 13 176,87	353 145,90

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats : Commune

Délibération n° 08-03-2024/4

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Sophie VERNEY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : EXERCICE 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de Clôture de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT	1 594 453,85		- 259 245,82		1 335 208,03
FONCTIONNEMENT	937 385,52	- 7 385,52	166 125,49		1 096 125,49
TOTAL	2 531 839,37	- 7 385,52	- 93 120,33		2 431 333,52

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats : Service public d'assainissement et de distribution d'eau potable
Délibération n° 08-03-2024/5

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable dressé par Madame Sophie VERNEY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
INVESTISSEMENT	214 519,57	0,00	1 653,19	216 172,76
FONCTIONNEMENT	151 803,20	0,00	- 14 830,06	136 973,14
TOTAL	366 322,77	0,00	- 13 176,87	353 145,90

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire réintègre la séance.

Subventions communales 2024

Délibération n° 08-03-2024/6

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre de mandater certaines subventions avant le vote du Budget Primitif 2024, il est nécessaire qu'elle ait son autorisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à verser les subventions suivantes :

Association	Subvention attribuée
SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS DE MONTRICHER-ALBANNE	190,00
ACCA MONTRICHER	95,00
AFM TELETHON SAVOIE	95,00
ALBANNE MON VILLAGE	95,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	95,00
AMICALE LAIQUE DE ST JULIEN MONTDENIS	95,00
ASS FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	95,00
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE MONTRICHER	170,00
BIBLIOTHEQUES S/C MONTRICHER AUTREFOIS	400,00
CAM RUGBY	95,00
CLUB DES SPORTS DE MONTRICHER-LES KARELLIS	13 000,00
CORDES ET PICS	7 000,00
DELTA SAVOIE	95,00
GYPAETES FONDUS	95,00
HANDISPORT DE SAVOIE	95,00
JUSQU'A LA MORT - ACCOMPAGNER LA VIE	95,00
LA PISTE EN HERBE	95,00
LE PIED A L'ETRIER	95,00
LE SOUVENIR FRANCAIS	95,00
LES AMIS DU BON TEMPS	95,00
LES BLEUETS DE MAURIENNE	95,00
MAURIENNE ESCALADE	95,00
MONTAGNE LOISIRS DECOUVERTE V.T.T.	95,00
NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	95,00
OFFICE DE TOURISME DE MONTRICHER-ALBANNE ET DE SA STATION LES KARELLIS	100 000,00
ONAC-VG	95,00
PARALYSES DE FRANCE	95,00
SPORT HANDICAP DE MAURIENNE	95,00
STE HISTOIRE ARCHEOLOGIE MAURIENNE	95,00

⇒ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024.

⇒ **RAPPELLE** qu'une convention pluriannuelle d'objectifs a été passée avec l'office de tourisme de Montricher-Albanne et sa station Les Karellis

⇒ **DIT** que le bilan de la convention pluriannuelle sera présenté à l'Assemblée par le directeur de l'office de tourisme lors d'une prochaine séance.

Dénomination des voies publiques à Albannette

Délibération n° 08-03-2024/7

Délibération retirée

Dénomination des voies publiques à la station Les Karellis

Délibération n° 08-03-2024/8

Délibération retirée

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Délibération n° 08-03-2024/9

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23, 2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relative aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir :

- Opérations de maintenance au niveau des équipements, de la voirie, des réseaux d'eau ;
- Nettoyage, entretien des locaux, des matériels et véhicules ;
- Entretien et aménagement des espaces verts, des surfaces inertes : tontes, tailles (bêchage, béquillage, binage de différents espaces) ;
- Ramassage des déchets.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel en référence au grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 1^{er} mai au 30 novembre 2024 inclus. Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C. Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Bois de chauffage

Décision n° 08-03-2024/1

Madame le Maire rappelle les conditions d'attribution du bois de chauffage (délibération du Conseil Municipal du 15-12-2017) :

Cette attribution de trois stères de bois en remplacement de la coupe affouagère concerne les personnes résidant en permanence sur la Commune et ayant été inscrites sur la liste des affouagistes durant dix années (soit consécutives, soit sur deux périodes maximum) avant l'âge requis et qui en font la demande.

Concernant les personnes qui seraient séparées ou divorcées, un courrier des deux ex-conjoints déterminant la personne qui pourra bénéficier de cette attribution devra être adressé à la mairie.

Gratuité :

- A partir de 70 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).
- Les veuves à partir de 65 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).
- Les infirmes bénéficiaires de l'aide sociale.

Participation forfaitaire dont le montant est fixé par le Conseil Municipal :

- Aux personnes âgées entre 60 ans et 69 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).
- Les veuves de 55 ans à 64 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours).

Madame le Maire présente à l'Assemblée le devis pour le bois de chauffage. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de l'entreprise SARL GROS Philippe pour la fourniture de bois de chauffage à 95,00 € T.T.C./stère en fagot (chêne, frêne, charmille, fayard, acacia).

Aussi, le Conseil Municipal valide le montant des 3 stères de bois cerclé en 1 mètre à 120 €uros et le sciage en 33 cm à 44,00 €uros le stère. Madame le Maire précise que ces montants ont été indexés sur l'augmentation du prix du stère de bois.

Demande de subvention auprès du Département pour la restauration du tableau de la station n°1 du Chemin de croix de l'église Sainte-Madeleine à l'église de Montricher
Délibération n° 08-03-2024/10

Madame le Maire expose que l'église Sainte-Madeleine située à Montricher représente un intérêt patrimonial important pour la Commune et à ce titre le tableau de la station n° 1 du chemin de croix nécessiterait une restauration en urgence du fait de son état de détérioration très avancé.

Aussi, elle soumet à l'Assemblée un devis pour la restauration de ce tableau dont le montant s'élève à la somme de 4 750 €uros H.T.

Elle ajoute que cette restauration peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre de la restauration des objets mobiliers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ***APPROUVE*** le projet de restauration du tableau de la station n° 1 du chemin de croix à l'église Sainte-Madeleine à Montricher pour un montant de 4 750 €uros H.T. ;
- ***AUTORISE*** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux ;
- ***SOLLICITE*** l'aide la plus élevée possible du Département au titre de la restauration des objets mobiliers.
- ***CHARGE*** Madame le Maire de demander au Conseil Départemental l'autorisation d'effectuer cette restauration par anticipation.

Demande de subvention auprès du Département pour la restauration du tableau Saint-Eldra à la chapelle Saint-Jacques à Albannette
Délibération n° 08-03-2024/11

Madame le Maire expose que la chapelle Saint-Jacques située à Albannette représente un intérêt patrimonial important pour la Commune et à ce titre le tableau de Saint-Eldra nécessiterait une restauration urgente car il est très abîmé.

Aussi, elle soumet à l'Assemblée un devis pour la restauration de ce tableau dont le montant s'élève à la somme de 3 650 €uros H.T.

Elle ajoute que cette restauration peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre de la restauration des objets mobiliers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ***APPROUVE*** le projet de restauration du tableau Saint-Eldra à la chapelle Saint-Jacques à Albannette pour un montant de 3 650 €uros H.T. ;
- ***AUTORISE*** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux ;
- ***SOLLICITE*** l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental au titre de la restauration des objets mobiliers
- ***CHARGE*** Madame le Maire de demander au Conseil Départemental l'autorisation d'effectuer cette restauration par anticipation.

Demande de subvention auprès du Département pour la mise en place de glissières de sécurité pour la route de la Drouze
Délibération n° 08-03-2024/12

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des travaux en urgence de sécurisation d'une partie de la voirie communale de la Drouze avec la mise en place de glissières de sécurité sur une longueur d'environ 152 mètres linéaires. Elle rappelle que cette route est l'unique accès au village d'Albanne en période hivernale et qu'elle est aussi très empruntée lors de la saison d'été.

Elle expose que le montant de ces travaux, selon souçage, s'élèverait à environ 17 000 €uros H.T.

Elle ajoute qu'à ce titre, la Commune est susceptible d'obtenir une aide financière du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de sécurisation d'une partie de la voirie communale de la Drouze (152 mètres linéaires) pour un montant, selon souçage, d'environ 17 000 €uros H.T. ;
- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet de travaux et dossier ;
- **CHARGE** Madame le Maire de demander au Conseil Départemental l'autorisation d'effectuer les travaux par anticipation vu le caractère accidentogène sur cette partie de la route.

Course cycliste « Tour de l'avenir » :

- **Convention avec Alp Vélo**
- **Demande de subventions auprès du Département et de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan**

Délibération n° 08-03-2024/13

Madame le Maire rappelle la séance du 02 février 2024 au cours de laquelle il a été évoqué l'accueil de la course cycliste « Tour de l'Avenir » sur la Commune à la fin du mois d'août 2024 organisée par Alp Vélo et que l'Assemblée a décidé de valider la proposition des deux courses catégories « hommes » et « femmes » avec deux arrivées à la station Les Karellis pour un montant de 39 000 €uros (non assujetti à TVA).

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'à ce titre, la Commune est susceptible de percevoir des subventions de la part du Département et de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'accueil du Tour de l'Avenir organisé par Alp Vélo à la fin du mois d'août 2024 avec deux courses catégories « hommes » et « femmes » et deux arrivées à la station Les Karellis pour un montant de 39 000 €uros;
- **SOLLICITE** les aides du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan pour l'accueil de cet évènement sportif cycliste ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec l'organisateur « Alpes vélo » ainsi que tous les documents y afférents.

Affaires diverses :

Fibre optique :

Madame le Maire rappelle que la fibre doit passer par Saint-Félix, rejoindre Montricher ensuite Les Karellis puis Albanne. Elle expose que les travaux de déploiement devraient reprendre prochainement et qu'elle a demandé que ceux-ci soient effectués en priorité sur les accotements et pour les Karellis, de passer par la piste de ski de fond aux fins d'éviter de creuser dans la route.

Point sur la coupure de route au Bochet (coulée de boue du 18-12-2023) :

Madame le Maire expose que les travaux avec la CITEM sont toujours en cours et que malheureusement pour l'instant, la route doit encore rester fermée à la circulation du fait des éboulements, du minage et de l'absence de filets de protection qui ont été arrachés lors de la coulée de boue.

Enquête sur le logement des saisonniers :

Madame le Maire informe qu'une enquête sur les conditions de logement des travailleurs saisonniers est en cours (Affiche sur les panneaux communaux et sur le site internet de la Commune) ; celle-ci prendra fin le 22 mars prochain.

Festivités sur la Commune :

Madame Claude CARRAZ présente les festivités qui auront lieu cette année sur la Commune :

- 31 mars : chasse aux œufs à Montricher
- 8 mai : commémorations
- 25 mai : remise des prix du fleurissement et fêtes des mères au Bochet
- 13 juillet : fête de la Saint-Jacques à Albannette
- 20 et 21 juillet : fête de la Madeleine à Montricher
- 24 août : Cérémonie du souvenir du 24 août 1944 au Bochet
- Fin août : course cycliste le Tour de l'avenir (deux arrivées à la station Les Karellis)
- 7 septembre : Fête de la rentrée au Bochet
- 20 octobre : repas des aînés au Bochet
- 11 novembre : commémorations
- Courant novembre (date à fixer) : Téléthon sur la Commune
- 1^{er} décembre : Noël des enfants

La séance est levée à 22h20.

La secrétaire de séance,
Madame Claude CARRAZ



Le Maire,
Madame Sophie VERNEY

